

Date d'affichage : **16 OCT. 2023** Date AR Sous-Préfecture :
Accusé de Réception en préfecture :
Nomenclature : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

**DEPARTEMENT DES ALPES DE
HAUTE PROVENCE**

**ARRONDISSEMENT DE
FORCALQUIER**

**ARRETE
DU MAIRE**

Nous, Camille GALTIER, Maire de la ville de Manosque,



Service : **Etat Civil**

Arrêté n°2023-1417
Objet : ARRÊTÉ DE REPRISE DES CONCESSIONS ÉCHUES NON RENOUVELLÉES - VIEUX CIMETIÈRE

Le Maire de la commune de Manosque

Vu l'arrêté n° 2018-683 du 18 juillet 2018, portant règlement des cimetières de la Ville de Manosque – article 14 ;

Considérant que les terrains concédés dans les cimetières pour une durée déterminée peuvent faire l'objet d'un renouvellement de la part des concessionnaires ou de leurs ayants droits, pendant les deux années suivant la date d'expiration de la période de concession ;

Considérant qu'à l'expiration de ce délai, et si le renouvellement n'est pas intervenu, l'emplacement peut être repris par la commune ;

Sachant que les concessions, énumérées ci-dessous, sont échues et n'ont pas été renouvelées par les concessionnaires ou ayants droits dans les délais impartis malgré les moyens mis en œuvre ;

Considérant qu'aucune inhumation d'urne n'a été réalisée dans lesdites sépultures depuis 5 ans ;

ARRÊTE

Article 1 — Les concessions temporaires désignées ci-dessous feront l'objet d'une reprise par la commune à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Emplacement	Concession	Titre	Échéance	Concessionnaire
CARRÉ 2				
001 carré 2	FAMILLE DEBRUYNE / CALLEWAERT	4309	20/01/2018	Mme DEBRUYNE Monique, Marie (née CALLEWAERT)
002 carré 2	FAMILLE BENDER	4346	12/11/2018	M. BENDER Christian, Henri, Roger
004 carré 2	FAMILLE DELAYE	4354	14/01/2019	M. DELAYE Jean-Pierre

274 carré 2	FAMILLE DEMONTOY/ DEJUSSIÉ	1796	12/12/1982	Mme DEJUSSIÉ Marie-Antoinette (née DEMONTOY)
CARRÉ 3				
061/061 bis carré 3	FAMILLE MOURET/ CHEVEREAU	3123	14/06/2013	Mme MOURET Aline (née CHEVEREAU)
064 carré 3	FAMILLE MIDY/ GONGORA	3350	04/01/2014	Mme MIDY Jacqueline (née GONGORA)
065 + 065 bis carré 3	FAMILLE BOURGUE	3326	18/09/2013	Madame et Monsieur BOURGUE / HOAREAU Félix et Marie-Joséphine
069 carré 3	Famille BONNET / CHAILAN	3357	23/02/2014	Mme BONNET Marie (née CHAILAN)
073 carré 3	FAMILLE AUBERT	3646	10/10/2019	M. AUBERT Jean-Pierre
076 carré 3	FAMILLE MARFAING/ TOBON	3373	18/04/2014	M. MARFAING Jean
083 carré 3	FAMILLE GRESSIER	3576	29/03/2018	FAMILLE GRESSIER Catherine et Mathilde
100 carré 3	FAMILLE ISOARD / ISCAIN	3568	12/12/2017	M. ISOARD André
104 carré 3	Famille ORAISON	3609	21/12/2018	M. ORAISON Christian
109 carré 3	FAMILLE MATHERON/ DUPLESSION/PLATZ	3504	25/09/2016	Mme MATHERON Blanche (née DUPLESSION)
112 bis carré 3	FAMILLE MEDINA	3572	07/03/2018	M. MEDINA Etienne
113 carré 3	FAMILLE JEAN/ GIRAUD	3518	02/12/2016	Mme JEAN Marie (née GIRAUD)
128 carré 3	FAMILLE DALMASSO/ SIREROL	3566	16/12/2017	Mme DALMASSO Marie (née SIREROL)
139 139 bis carré 3	Famille DUPIN / VANGENDT	3550	24/07/2017	Mme DUPIN Paulette Anne Jeanne Marthe (née VANGENDT)
141 bis carré 3	FAMILLE BOUQUILLARD / BERTOMEU	3604	18/11/2018	Mme BOUQUILLARD Trinité (née BERTOMEU)
149 carré 3	FAMILLE BOEUF/ MURRIS	3432	04/09/2015	Mme BOEUF Marguerite (née MURRIS)
CARRÉ 4				
152 carré 4	Famille HERNANDEZ / LEHAYE	3577	29/03/2018	Mme HERNANDEZ Ginette, Henriette, Louise (née LEHAYE)
156 carré 4	FAMILLE MERLY	3582	10/05/2018	M. AUBERT Jean-Pierre
158 carré 4	SERGEANT/ NOAD	3147	14/05/2011	Mme NOAD Yvonne
163 carré 4	FAMILLE MARIAUD/ REY	3656	08/01/2020	Mme MARIAUD Marie-Thérèse, Victorine (née REY)
165 carré 4	Famille SAYE / MILLE	3660	16/01/2020	Mme SAYE Louise, Madeleine (née MILLE)
166 carré 4	FAMILLE MONNIER	3606	02/12/2018	M. MONNIER Alain
194 carré 4	FAMILLE DEPIEDS	3258	19/10/2012	Mme DEPIEDS Rose (née VITON)
206 carré 4	FAMILLE DIDIER / COUSIN	3556	31/08/2017	Mlle DIDIER Renée, Eugénie
211 carré 4	FAMILLE ANDRE / PAQUIER	3688	03/12/2020	Mme ANDRE Cyria Maria (née PAQUIER)
212 carré 4	FAMILLE CHAUTARD	3075	04/02/2010	M. CHAUTARD Emile
244 carré 4	Famille PERRONE / CORNICCHIA	2254	23/11/1994	Mme PERRONE Fedela, Marcelle, Emilia (née CORNICCHIA)
265 carré 4.	FAMILLE di BIASE/ BOSCH	3444	24/09/2015	Mme DI BIASE Marguerite (née BOSCH)
272 carré 4	FAMILLE DUPUY/ HERNANDEZ	3683	23/10/2020	M. HERNANDEZ Louis
287 carré 4	FAMILLE BESNARD	2726	19/11/2005	M. BESNARD René

300 carré 4	FAMILLE BOUSQUET	3670	31/05/2020	M. BOUSQUET André, Félicien, Marius
306 carré 4	FAMILLE BALDACCI/ PASCUAL	2394	31/07/1997	Mme BALDACCI Isabel (née PASCUAL)
311 carré 4	FAMILLE CAPOLINO/ TROSSERO	2414	05/12/1997	Mme TROSSERO Dominique Marie
carré 4	Famille ANTIQ	2309	01/02/1996	M. ANTIQ Henri, Romain
CARRÉ 5				
002 carré 5	FAMILLE CORRENSON / LEYTIER	3650	09/11/2019	Mme CORRENSON Monique, Geneviève, Yvonne (née LEYTIER)
016 carré 5 intérieur	FAMILLE FAUDON/ MARCHESI	2799	20/11/2007	Mme MARCHESI Marie
021 carré 5 intérieur	Famille TRON / CAÏMOTTO	2843	09/11/2007	Mme TRON Técla (née CAÏMOTTO)
024 carré 5 intérieur	GUICHARD/ MILETTO	3173	18/11/2011	M. GUICHARD Louis
024 carré 5 intérieur	Famille MILETTO	1707	04/10/1979	M. MILETTO Guisepe
025 carré 5 intérieur	FAMILLE AGARD	2849	21/11/2007	M. AGARD Jean-
029bis carré 5 intérieur	FAMILLE HERVET	3176	20/11/2011	M. HERVET Paul
030 carré 5 intérieur	FAMILLE NICOLAUD	3070	15/11/2009	M. NICOLAUD René, Jules
037 carré 5 intérieur	FAMILLE MIGNANA / FERRER- MARI	3574	14/03/2018	Mme MIGNANA Maria (née FERRER-MARI)
044 carré 5 intérieur	FAMILLE JOUBERT	3055	23/10/2009	M. JOUBERT Emile
047 carré 5	FAMILLE AGUILAR/ PALOMARE	3472	28/02/2016	Mme AGUILAR Ascencion (née PALOMARE)
EXTÉRIEUR				
163/1	FAMILLE GATAIX/ FRANCOIS	1705	10/09/1979	Mme FRANCOIS Marie (née GATAIX)
008/7	FAMILLE ALIVON / NALIN	197	20/06/1904	Mme ANGILIERI Rosa (née CATANESE)
210/8	COUVENT DE LA PRESENTATION	1761	22/09/1981	LA SUPERIEURE DU COUVENT DE LA PRESENTATION
686/9	FAMILLE ROCHETTE / ORARD	2356	24/02/2017	Mme ORARD Suzanne (née ROCHETTE)
173/11	LES RELIGIEUSES DE SAINT CHARLES	1765	03/11/1981	RELIGIEUSES DE SAINT CHARLES

Article 2 — Les familles qui souhaiteraient faire inhumer les restes mortels dans une autre concession devront prendre contact avec le service funéraire de la mairie pour les formalités à accomplir au plus tard dans les 30 jours après la publication du présent arrêté.

Article 3 — Au terme du délai fixé dans l'article I^{er} et à défaut par les familles d'avoir fait procéder à l'exhumation de leurs défunts, les restes post-mortem de chaque concession reprise seront recueillis avec soin et décence et ré-inhumés dans l'ossuaire communal convenablement aménagé à cet effet conformément à l'article L 2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les noms des défunts, seront consignés dans un registre conservé en mairie à leur mémoire.

Article 4 — Les monuments et les emblèmes funéraires existant sur ces emplacements qui n'auront pas été enlevés par les familles seront débarrassés par les soins de la commune qui pourra en disposer librement.

La commune ne sera en aucun cas responsable, envers les familles, de la détérioration des objets funéraires qui par l'effet de l'enlèvement viendraient à être dégradés ou détruits.

Article 5 — Les terrains, une fois libérés, seront affectés à de nouvelles sépultures.

Article 6 — Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et affiché.

Article 7 — Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE), conformément aux articles R421-1 et R421-2 du Code de justice administrative. La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr »

Fait à Manosque, le 26/09/2023

Pour extrait conforme

Pour le Maire, l'Adjoint délégué à la gestion des cimetières, Maurice JAYET

